

## Coopération décentralisée

# Les collectivités locales françaises, acteurs incontournables de la coopération internationale pour l'eau et l'assainissement

---

**L'accès à l'eau potable et à l'assainissement est encore loin d'être une réalité pour tous à l'échelle mondiale. Alors que la loi Oudin-Santini fête cette année ses 10 ans, l'action extérieure des collectivités locales et agences de l'eau françaises est essentielle pour contribuer à résoudre cette crise. Un engagement exemplaire qui, face aux défis qu'affronte le secteur, doit plus que jamais être soutenu et promu.**

**Paris, le 11 juin 2015** – Aujourd'hui, dans le monde, 1,8 milliards de personnes consomment une eau contaminée par des matières fécales tandis que 2,5 milliards de personnes n'ont pas accès à un assainissement amélioré. Pourtant, l'accès à l'eau potable et à l'assainissement a été reconnu comme un droit de l'Homme par les Nations Unies en 2010. Face à cette situation dramatique aux conséquences humaines, économiques et environnementales désastreuses, l'implication de tous est nécessaire.

L'action extérieure des collectivités locales et agences de l'eau est un engagement fort pour contribuer à l'accès universel à l'eau potable et à l'assainissement. Depuis 10 ans, la loi Oudin-Santini leur permet de consacrer jusqu'à 1% de leurs budgets Eau et Assainissement à des actions de solidarité internationale. Une mobilisation qui, en 2013, représentait 23,5 millions d'euros, soit 30% des subventions de l'aide publique au développement française pour l'eau. Un apport conséquent dont la particularité est d'être décentralisé, ce qui signifie plus de souplesse face aux besoins des collectivités étrangères et une aide sous la responsabilité des élus, plus proches des citoyens.

Mais la coopération décentralisée est loin d'être seulement un moyen de financement. C'est aussi un dispositif innovant basé sur une relation forte de territoire à territoire. Les ONG, partenaires de longue date des collectivités et des agences de l'eau dans la mise en œuvre des projets de solidarité internationale, en constatent chaque jour l'efficacité. La coopération décentralisée permet de tisser des liens de proximité et de mieux prendre en compte les spécificités locales des communautés. Elle favorise aussi le partage d'expertise en matière de développement local et de gestion des services d'eau et d'assainissement. De tels partenariats ont en outre un impact positif pour les collectivités françaises puisqu'ils permettent de mobiliser et de mutualiser les compétences des acteurs du territoire, de dynamiser le tissu associatif local, de sensibiliser les citoyens sur l'eau et la solidarité internationale. De plus, dans de nombreux cas, des échanges culturels, scolaires, économiques et touristiques sont noués, dans un esprit de réciprocité.

**Les collectivités locales et agences de l'eau françaises jouent donc un rôle majeur pour que l'accès à l'eau potable et à l'assainissement devienne une réalité pour tous et pour que les populations du Sud puissent vivre dignement.**

**A l'occasion des 10 ans de la loi Oudin-Santini, il est plus que jamais fondamental de saluer et de promouvoir l'engagement de ces acteurs.**

**CONTACT :**

Kristel MALEGUE, Coalition Eau :[kristel.malegue@coalition-eau.org](mailto:kristel.malegue@coalition-eau.org) / 06 64 82 20 12

**TÉLÉCHARGEMENT**

---

➔ [Communiqué de presse - Coopération décentralisée](#)